



DESTINATAIRES : À tous les employés du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Mathieu Ricard, coordonnateur Hygiène et Salubrité,
gestion des déchets biomédicaux, Buanderie et Lingerie
Direction des services techniques

DATE : Le 27 mars 2026

OBJET : **Retrait des draps de glissement de l'offre de service en
buanderie et lingerie**

Dans le cadre de l'évolution de l'offre de service du département de buanderie et de lingerie du CISSS de la Montérégie Ouest, une révision des items pris en charge a été effectuée et sera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2026.

Cette révision a notamment été rendue nécessaire puisque notre fournisseur de services de buanderie a informé le CISSSMO qu'il ne fournira plus les draps de glissement (*Breeze* ou *Ultraslide*) ni leur entretien.

Nouveau fonctionnement

Le service de buanderie et de lingerie n'offrira plus les draps de glissement.

À compter du 1^{er} avril 2026, ces draps sont retirés de l'offre de service, puisqu'ils ne seront plus fournis ni entretenus par le fournisseur de buanderie.

Le traitement et l'acquisition des draps de glissement relèveront désormais du secteur clinique. Celui-ci sera responsable :

- d'acquérir les draps de glissement nécessaires;
- d'assurer leur traitement et leur entretien selon les normes en vigueur;
- Le code GRM à utiliser pour l'achat des draps de glissement standard est : 1132732.

Suivi

Les gestionnaires des secteurs cliniques sont invités à informer leurs équipes et à adapter leurs pratiques afin d'assurer une transition harmonieuse avant l'entrée en vigueur de cette directive.

Pour toute question ou demande de clarification, veuillez communiquer avec moi-même par courriel au mathieu.ricard.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca ou avec notre technicienne administrative, Chantal Durocher chantal.durocher.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

MR